

La Brève

1. Congrès du 28 octobre - Programme
2. Annonce
3. Actualité parlementaire - RSI - ISU -
Chiffres clés - Ils ont dit..
4. Les Brèves - L'agenda

Lettre d'information bimensuelle N°145 - 15 octobre 2004

Ils ont dit...

12° Simplifier l'organisation des régimes de sécurité sociale des travailleurs indépendants en prenant les mesures nécessaires :

a) A la création d'un régime social des travailleurs indépendants, se substituant aux régimes d'assurance vieillesse et invalidité-décès des professions artisanales, industrielles et commerciales et au régime d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés ;

b) A ce que le régime social des travailleurs indépendants exerce les missions d'un interlocuteur social unique, notamment en organisant le recouvrement des cotisations et contributions sociales dont les travailleurs non salariés sont redevables à titre personnel, à l'exception des cotisations vieillesse des professions libérales et à ce que le régime social des indépendants délègue certaines fonctions liées à ces missions. La législation applicable au recouvrement de ces cotisations et contributions pourra à cette fin être modifiée ... ;

c) A la création, à titre provisoire, d'une instance nationale élue se substituant aux conseils d'administration des caisses nationales ... et à la nomination d'un directeur commun à ces caisses, chargés de préparer la mise en place de mesures prévues aux alinéas précédents.

Texte de l'article 48 alinéa 12 du projet de loi de simplification du droit.

RSI - ISU Vers une réforme historique et audacieuse

Le processus tendant à instaurer un Régime Social des travailleurs Indépendants ainsi qu'un Interlocuteur Social Unique va pouvoir s'engager.

L'UPA ne peut que se féliciter de l'adoption par le Sénat, en quasi conformité avec le vote des députés en juillet dernier, de l'article 48 alinéa 12 du projet de loi habilitant le gouvernement à simplifier le droit. En effet, cet article vise à créer le RSI et l'ISU, de simples lettres pour identifier une réforme qui a été demandée par plusieurs gouvernements successifs, soutenue ensuite par l'UPA et portée enfin par les présidents des trois caisses sociales des travailleurs indépendants. Celle-ci va permettre de simplifier radicalement les démarches sociales des artisans et commerçants en instaurant un seul interlocuteur pour la gestion de leurs prestations maladie, invalidité et retraite, ainsi qu'un collecteur unique de leurs cotisations et contributions sociales. Le changement profitera donc en premier lieu aux assurés qui bénéficieront d'une véritable visibilité quant au montant de leurs cotisations et à la protection sociale à laquelle ils ont droit. C'est la principale raison qui a motivé les conseils d'administration de la CANCAVA, de la CANAM et de l'ORGANIC lorsqu'ils ont pris la décision historique et courageuse de fusionner leurs trois régimes. Ainsi,

grâce à l'importante mobilisation et à la pugnacité des élus de l'UPA qui ont empêché que le projet ne soit mis à mal par les résistances de quelques structures, les artisans et commerçants vont devenir les véritables acteurs de ce processus de modernisation et de rationalisation. Leurs représentants, gestionnaires des trois régimes des travailleurs indépendants, vont donc pouvoir engager une nouvelle étape dans le processus menant à la création du RSI, dès après la promulgation de la loi. Ils auront évidemment le souci de prendre en compte les intérêts des personnels des caisses. Par dessus tout, ils veilleront scrupuleusement au respect de l'objectif central de cette réforme : créer un régime social performant au service des assurés.



De gauche à droite, les Présidents Gérard Quevillon (CANAM), Jacques Grassi (ORGANIC) et Gérard Rouchy (CANCAVA)

Ils ont dit...

RAPPORT THELOT

“ La Commission estime nécessaire le développement d'un partenariat entre l'Ecole et les employeurs, et ceci pour plusieurs raisons, qui sont autant d'actions concrètes à envisager :

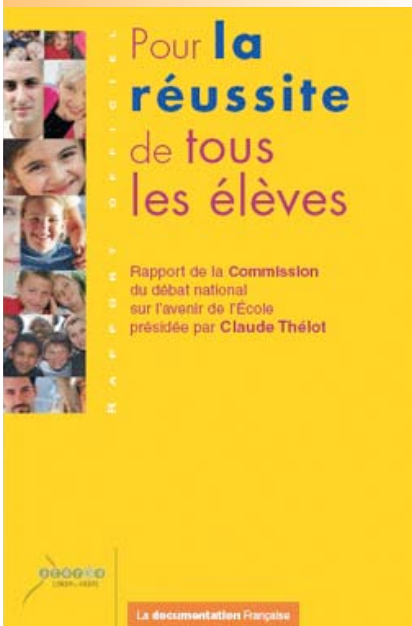
... les trois quarts des élèves ont vocation à travailler dans le monde de l'entreprise ; cette réalité est reconnue et justifie que l'Ecole s'efforce de produire une description objective du fonctionnement de l'entreprise ;

... il est nécessaire que l'Ecole organise des séances de découverte des métiers, permettant aux jeunes d'effectuer des séjours en entreprise, en incitant des praticiens d'entreprise à intervenir dans les établissements ;

... la valorisation de l'enseignement professionnel peut venir de sa capacité à rapprocher l'élève de l'emploi plus rapidement et plus efficacement que d'autres filières;

la définition des voies et séries de formation doit s'effectuer en liaison avec les professionnels et leurs représentants...

Extraits du rapport de la Commission du débat national sur l'avenir de l'Ecole.



L'UPA a rencontré Gérard Larcher avant d'être reçue par le Premier ministre

Temps de travail et restructurations étaient les deux principaux thèmes évoqués par le ministre délégué aux Relations du Travail, Gérard Larcher, lors de ses rencontres avec les partenaires sociaux début octobre. A l'instar des deux autres organisations patronales, l'UPA a notamment été interrogée sur "les principales difficultés rencontrées dans les entreprises et les branches professionnelles lors de l'application des 35 heures", le gouvernement examinant les adaptations possibles à la réglementation actuelle. En réponse, la délégation de l'UPA a bien veillé à différencier les organisations professionnelles qui ont déjà négocié des assouplissements dans le cadre de la loi Fillon de 2003 et qui n'envisagent pas à ce stade d'ouvrir de nouvelles discussions, de celles qui estiment qu'il faut, d'une part accroître le contingent d'heures supplémentaires, et d'autre part limiter leur coût, actuellement fixé à 10% pour les entreprises de 20 salariés au plus. Pour l'heure, plusieurs pistes de réflexion semblent privilégiées par le gouvernement. Il proposerait de porter le contingent annuel d'heures supplémentaires de 180 à 220 heures, de proroger au-delà du 31 décembre 2005 la majoration de 10% des heures effectuées au-delà de la 35ème

heure dans les entreprises de moins de 21 salariés, et de permettre une mutualisation des heures supplémentaires au sein de l'entreprise, les salariés ayant alors la capacité d'accepter ou de refuser de faire des heures supplémentaires. Enfin, le gouvernement envisagerait d'assouplir les règles applicables au compte épargne temps. Si elles étaient confirmées, ces mesures répondraient assez largement aux demandes de l'UPA, hormis l'idée totalement inapplicable dans une entreprise artisanale, de laisser au salarié la liberté de faire ou de ne pas faire des "heures supp". Au chapitre des restructurations et autres plans sociaux qui feront l'objet d'un projet de loi début 2005, l'UPA a surtout insisté pour refuser par avance toute disposition conduisant à une augmentation des charges des petites entreprises. Il serait en effet totalement incohérent d'alourdir les prélèvements pesant sur des entreprises qui sont parmi les rares à créer des emplois et qui ont déjà été fortement mises à contribution par les récentes augmentations des contributions d'assurance chômage et de l'AGS. Ces sujets seront évidemment évoqués par la délégation de l'UPA reçue par le Premier ministre le 21 octobre prochain.

EDUCATION ET FORMATION

Le bon diagnostic du rapport Thélot

Le rapport remis au Premier ministre par Claude Thélot, Président de la Commission nationale sur l'avenir de l'école le 12 octobre dernier, doit servir de base à la loi d'orientation sur l'école que le ministre de l'Education nationale proposera au Parlement l'année prochaine en vue d'une application à la rentrée 2006. Alors que Jean Lardin, Vice-Président, siégeait à cette commission en tant que personnalité qualifiée, l'UPA se réjouit de constater qu'un certain nombre de ses préoccupations ont été prises en compte dans le rapport. C'est ainsi que la Commission a consacré un chapitre aux relations avec les entreprises,

intitulé : "un partenariat avec les entreprises pour favoriser la découverte des métiers et améliorer la formation et l'insertion professionnelles". On y retrouve l'idée que l'école ne peut ignorer le monde du travail puisque de toute évidence une grande majorité des élèves travailleront à terme dans une entreprise. Plus généralement, le rapport semble apporter un écho aux soucis de recrutement rencontrés par la plupart des branches professionnelles et qui incite à abandonner l'objectif de "80% d'une classe d'âge au niveau du bac", pour celui de "100% d'une classe d'âge armée contre le chômage".

L'UPA désapprouve les conclusions de la commission Canivet



Quelle suite le ministère de l'Economie et des Finances donnera-t-il au rapport Canivet ?

L'UPA constate que le rapport de la commission Canivet qui a été remis le 18 octobre au ministre de l'Economie et des Finances tend à remettre en cause le fragile équilibre établi par la loi Galland en matière de concurrence, alors que cet équilibre était déjà fortement menacé par la prolifération des grandes surfaces. Une fois encore cinq grandes enseignes commerciales veulent faire valoir leurs intérêts envers et contre tous les autres, en particulier les artisans et commerçants de proximité. L'UPA

tient à alerter le gouvernement sur les risques encourus par une éventuelle pratique de la revente à perte qui exposerait en réalité les consommateurs à une vaste tromperie. En effet, sous couvert d'une baisse de prix sur quelques rares produits annoncés à grands renforts publicitaires, la grande majorité des références de grandes surfaces verraient leur prix augmenter. Faut-il rappeler qu'en termes de lien social, d'aménagement du territoire et de qualité de vie, les artisans et commerçants de proximité remplissent une fonction absolument essentielle dans notre pays ? Qu'à chiffre d'affaires égal, ils emploient quatre fois plus de personnel que la grande distribution ? Au nom des 860.000 entreprises artisanales françaises, l'UPA demande que la loi Galland ne soit pas remise en cause et continuera à combattre toute forme de concurrence déloyale.

CARBURANTS

Les artisans demandent une solution globale

"Après avoir satisfait aux revendications des pêcheurs, des agriculteurs, des routiers, le gouvernement doit répondre aux exigences des artisans". Si les termes du communiqué diffusé le 15 octobre peuvent paraître comminatoires, c'est que plusieurs UPA territoriales avaient fait part à l'organisation nationale d'une réelle inquiétude des artisans face à la montée du prix des carburants. Pour autant l'UPA n'a pas souhaité émettre une simple revendication catégorielle supplémentaire. Son objet était plutôt de rappeler que la "Première entreprise de France" est fortement pénalisée par la hausse du prix du pétrole. En effet, qu'il s'agisse des engins de chantiers du BTP, du transport de personnes (ambulances et taxis), ou des matériels utilisés par l'ensemble des artisans, l'artisanat subit de plein fouet la hausse du prix des carburants, à laquelle s'ajoute l'augmentation du prix de nombreuses matières premières ou de produits dérivés. Le gouvernement rétorquera que les artisans peuvent répercuter ces hausses sur le prix de leurs produits ou services. Ce serait

oublier que les artisans sont liés par les tarifs qu'ils ont convenu avec leurs clients. Ce serait omettre aussi que le pouvoir d'achat des Français ne suit pas le cours inflationniste des prix du pétrole et qu'un certain nombre de produits et de prestations ne leur seront bientôt plus accessibles si la hausse est intégralement répercutée. Les artisans ne souhaitent pas participer à ce cercle vicieux conduisant inévitablement à la paupérisation des consommateurs et à une baisse d'activité de leur entreprise. Voilà pourquoi l'UPA demande au gouvernement, soit de réduire les conséquences des chocs pétroliers par une modulation des taxes sur les produits pétroliers, autrement dit de rétablir la TIPP flottante, soit de trouver un dispositif compensatoire pour toute consommation de carburant à usage professionnel. Le gouvernement ne peut se satisfaire du système pervers actuel au terme duquel chaque hausse du prix des carburants est aggravée par une augmentation en proportion de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Nominations

UPA AIN

Jean Bouillier -CGAD-, succède à la présidence à Patrick Liebus -CAPEB-.

UPA

ALPES DE HAUTE PROVENCE
Michel d'Angelo -CNAMS-, succède à la présidence à Jean-Louis Clément -CGAD-.

UPA EURE-ET-LOIRE

Michel Durand -CNAMS-, succède à la présidence à Guy Leberon -CAPEB-.

UPA NIEVRE

Robert Ducreux -CNAMS-, succède à la présidence à Daniel Pautrat -CGAD-.

UPA HAUTE-SAONE

Robert Badalamenti -CAPEB-, succède à la présidence à Jean-Claude Battmann -CNAMS-.

Chiffres clés

Les données trimestrielles de l'Observatoire de la petite entreprise (associant la Fédération des centres de gestion agréés et la Banque Populaire) viennent confirmer un certain vent de reprise dans cette catégorie d'entreprises.



Ainsi, après une année 2003 plutôt laborieuse, le secteur de l'automobile a démarré l'année sur les chapeaux de roues avec des taux de croissance de +5,2% au premier trimestre et de +6,8% au deuxième. Plus globalement, le chiffre d'affaires de l'ensemble des "Très petites entreprises", a progressé de près de 3 points (+2,9%) au cours du deuxième trimestre 2004 par rapport au même trimestre en 2003.

Les préconisations du secteur

Intéressées au premier chef par la préparation du projet de loi "Entreprises" et les groupes de travail mis en place par le ministère délégué aux PME et à l'Artisanat, l'UPA et l'APCM ont transmis leurs contributions communes concernant d'une part l'apprentissage et d'autre part les deux domaines que traitera le projet de loi : "statut de l'entreprise et du conjoint" et "financement, développement et transmission de l'entreprise". Trente quatre propositions au total dont chacun espère qu'elles seront largement reprises dans le projet de loi qui devrait être examiné par les parlementaires au printemps 2005.

La CGAD dénonce " le retour à la loi du plus fort "

La Confédération générale de l'alimentation en détail -CGAD-, dont la section artisanale constitue l'une des trois composantes de l'UPA, a réagi par voie de communiqué aux propositions émises par la commission Canivet. Rappelant que la loi Galland, en donnant une définition simple et précise du seuil de revente à perte, avait mis un frein à la pratique des prix d'appel, la confédération constate dans ce texte que la grande distribution... *"pourrait à nouveau vendre à perte un très petit nombre de produits pour attirer le client dans ses hypermarchés périphériques, revenant ainsi à la technique éprouvée de "l'îlot de perte dans un océan de profits". C'est en fait la loi du plus fort qui s'appliquera à nouveau si ces propositions sont retenues"*, prévient le communiqué. En conclusion, la CGAD rappelle notamment que "outre les entreprises de proximité et leurs salariés, les grands perdants pourraient être aussi les consommateurs qui non seulement ne bénéficieraient pas de baisse de prix dans la durée, mais en plus perdraient la diversité des formes de commerce à laquelle ils sont très attachés..."

Robert Goinaud reconduit

A la suite de l'Assemblée générale de septembre de la Mutuelle nationale de retraite des artisans -MNRA-, le Conseil d'administration, partiellement renouvelé, a reconduit Robert Goinaud à la présidence de la mutuelle. Président de la MNRA depuis 1995, il est chef d'une entreprise de carrelage à Bordeaux. De son côté, Marie-Jeanne Amata a été reconduite au poste de Directeur général de la MNRA.

Mobilisation des taxis

A la suite d'une première mobilisation relative à la hausse du carburant, la Fédération nationale des artisans du taxi -FNAT- a diffusé le 15 octobre le texte suivant : *"Alain Estival, Président ... a été reçu par Christian Jacob, ministre délégué à l'Artisanat. Le ministre s'est engagé à porter les revendications de la FNAT et faciliter les négociations qui devraient se mettre en place, la semaine prochaine avec les ministères de l'Intérieur, de la Santé concernant le transport des malades assis, des Finances, ainsi que des Transports. La FNAT maintient ses revendications en matière de : diversification des ressources des chauffeurs de taxi en mettant en place une convention nationale leur permettant de développer l'activité de transport de malades assis ; arrêt de la prolifération des véhicules occasionnels qui génère une concurrence déloyale légalisée au détriment des artisans du taxi ; actualisation tarifaire qui permettrait de revaloriser certains tarifs dont, entre autres, la course minimum ; mise en place d'une mesure compensatoire spécifique permettant d'équilibrer la perte de revenus enregistrée pour l'année 2004 par les professionnels du taxi résultant de la hausse des carburants."*

10 000 visiteurs du Train de la création

Le train de la création d'entreprises qui a fait un Tour de France en quatorze étapes et qui comptait l'UPA et les Chambres de métiers parmi les partenaires, a rassemblé environ 10.000 visiteurs du 14 au 27 septembre. 7.200 d'entre eux étaient porteurs d'un projet à réaliser concrètement dans les 18 mois.

6 OCTOBRE

Audition du Président de l'UPA par le ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, dans le cadre de l'examen du projet de loi de simplification du droit.

7 OCTOBRE

Audition du Président et des Vice-Présidents de l'UPA par Gérard Larcher, ministre délégué aux Relations du travail.

Entretien entre le Président de l'UPA et le Directeur des entreprises commerciales, artisanales et de service -DECAS-.

12 OCTOBRE

Audition de la Présidente de la Commission sociale de l'UPA, par le Sénateur Louis Souvet, rapporteur du projet de loi de cohésion sociale.

13 OCTOBRE

Audition du Président de l'UPA par le groupe Union Centriste au Sénat concernant l'article 48 alinéa 12 du projet de loi de simplification du droit (RSI).

Participation du Président de l'UPA et de la Présidente de la Commission sociale à l'Assemblée générale de la CANCAVA.

14 OCTOBRE

Suivi par une délégation de l'UPA des débats du Sénat relatifs à l'examen de l'article 48 alinéa 12 du projet de loi de simplification du droit (RSI).

16 OCTOBRE

Interview du Président de l'UPA sur France Inter dans le cadre des émissions "Expression Directe".

19 OCTOBRE

Entretien du Président de l'UPA avec le Président de la CGPME.

Audition du Président de l'UPA par Claude Bébéar, chargé par le Premier ministre d'une mission relative à l'Egalité professionnelle.

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration du FNPCA.

